

Rallye des routes de Sologne

Un rallye automobile, pour les amateurs de belles mécaniques et les gourmets.
150 km sur les Belles routes de la Sologne, a travers villages de caractères et châteaux.

Un rallye de navigation au roadbook et en cartographie pour voitures de 1950 à 1990 et GT sportives ou d'exceptions

Limité à 30 voitures

Le 08 mai 2021 au départ de St Aignan le Jaillard (45) –

Domaine de Champlivault

rue de la Croix Villette 45 600 St Aignan le Jaillard



Programme

11 h - Arrivée des participants et Apéritif d'accueil

12 h Déjeuner

13 h 30 - Départ pour un Rallye de navigation (d'environ 150 km) sur les routes de Sologne entre marais et forêts de pins.

15 h - A mi-étape collation dans un garage de voitures de collection

17h 30 - 18h - Arrivée des participants et dégustation de vins

18 h 30 - Fin de la manifestation

En partenariat avec « *News d'anciennes* » et la « *République du Centre* »

Inscription

170 € * pour véhicule engagé composé d'un pilote et d'un co pilote

Options au choix : cochez la ou les case (s)

- Equipage de 2 personnes = 170 €**
- Equipage de 1 personne = 120 €**
- par passager supplémentaire = 90 €***

Total nombre de personnes (pilote, co pilote, passager (s)).....

Total :€

Conducteur

Nom..... Prénom.....

Adresse

CP..... Ville.....

Pays

Mail

Tel portable

Véhicule admissible :

Tout véhicule motorisé, conforme à sa configuration d'origine, entre les années 1945 et 1990 ou GT modernes (voiture de sport, super car...)

Marque du véhicule :

Type : auto utilitaire Moto

Modèle :

Année :

Prestations complémentaires proposées :

Location de voiture de collection

« **Rallye des routes de Sologne** » l'engagement comprend les prestations suivantes :

Le Package participants : Dossier d'inscription, Plaque rallye (x1), road book (x1), autocollants souvenir (1 ex), cadeau (1 ex)

Restauration, collations, dégustation, animation à mi étape.

Clôture des inscriptions le 30 avril 2021 (limité à 30 voitures)

Conditions de participation :

- Les prix s'entendent TTC, pour la journée du 08 mai 2021.
- *tarif valable jusqu'au 30 avril au-delà + 20 % - réservation ou règlement le jour même + 30 %
- Ne sont pas inclus les frais annexes (carburants, tout services ou prestations non mentionnés)
- L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule, ne répondant pas aux critères d'engagement sans donner de raison.
- Les engagements devront nous parvenir accompagnés des pièces suivantes :
 - Formulaire d'inscription complété
 - Photo du véhicule
 - Photocopies :
 - Carte grise du véhicule
 - Assurance du véhicule
 - Contrôle technique
 - Permis de conduire du ou des conducteurs
 - du règlement total
 - Règlement signé (lu et approuvé)

A envoyer par mail à : contact@bedandhistoricmotors.com ou à l'adresse suivante :
LVE

BP 60049

92216 ST Cloud Cedex

Types de Règlements acceptés :

- par chèque bancaire à l'ordre de BHM
- Directement à la boutique sur le site www.bedandhistoricmotors.com
- Virement bancaire : Bed and historic motors
etab : 20041 guichet 01012 cpt 5334445A033 rib 88
FR 2420041010125334445A03388
BIC PSSTFRPPSCE
PSSTFRPPSCE
- Paiement paypal : contact@lveditions.com

L'inscription accompagnée du règlement signé par mail ou par courrier, à valeur de commande ferme.

Règlement



Le présent règlement est à joindre au formulaire d'inscription

Prix de l'engagement : **170 € pour véhicule engagé** composé d'un pilote et d'un co pilote et **90 € par passager supplémentaire** Tarif valable jusqu'au 30 avril 2021.
Au-delà + 20 % - réservation ou règlement le jour même + 30 %

VÉHICULES ADMIS

Sont admis, tout véhicule motorisé, conforme à sa configuration d'origine, construit entre les années 1945 et 1990 ou GT modernes, dans les catégories suivantes : Autos, motos (side car), scooters, véhicules d'exceptions, GT modernes et autres sur dérogation.

Le nombre de véhicules total est limité à 30 véhicules

DROITS D'ENGAGEMENTS ET DISPOSITIONS DIVERSES

« *Rallye des routes de Sologne* » quelque soit sa formule est un rallye touristique, dont le droit d'engagement est le suivant :

Le prix est fixé à 170 €

Le règlement prévoit la prise en charge pendant la durée de la manifestation de deux à quatre personnes par voiture

L'engagement des participants, n'est validé, qu'après renseignement de la demande d'inscription, signée par le conducteur, accompagné du montant total des droits d'engagements et des pièces suivantes : photocopie de la carte grise, de l'assurance, du contrôle technique et des permis de conduire des participants).

Toute inscription est ferme et définitive et ne donnera lieu a aucun remboursement au-delà du 15 avril 2021.

ASSURANCES

Les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation et aux participants du fait des dommages corporels ou matériel causés

aux spectateurs, à des tiers ou aux participants eux-mêmes.

La manifestation n'ayant aucun caractère de course ou d'épreuve sportive, les assurances individuelles des participants se maintiennent durant la manifestation. Par ailleurs, la police d'assurance de chaque véhicule engagé reste sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ASSISTANCE TECHNIQUE

En cas de panne entraînant l'abandon, le véhicule devra être pris en charge par l'assistance de leur propriétaire et réparé à ses frais.

PUBLICITÉ

Tous les véhicules arborant une publicité contraire à l'esprit des organisateurs et pouvant leur porter préjudice seront immédiatement exclus sans aucun dédommagement.

Pendant toute la durée du rallye, l'organisateur devra être informé de toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur le rallye et son image de marque.

CESSION DES DROITS À L'IMAGE

Par l'acceptation de leur engagement, les conducteurs et leurs passagers, acceptent d'être filmé et photographié. Par ailleurs, les participants autorisent la diffusion, des photos, vidéos, films, prises pendant la durée du rallye, sur tous types de supports ou médias (presse, internet, réseaux sociaux, télévision ...).

RÈGLEMENT

- Par la signature du présent règlement, les participants, acceptent les conditions qui régissent l'organisation du voyage.
- Pendant la durée de conduite du rallye, toutes les obligations et responsabilités incombent en totalité, solidairement et par indivis, au conducteur et ses passagers.
- L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule non conforme à sa configuration d'origine ou ne répondant pas aux critères de sélections définis.
- Lorsque l'organisateur, refusera un engagement, il devra le signifier à l'intéressé dans les 8 jours qui suivront la réception de cet engagement.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le trajet ainsi que règlement ou d'éditer des prescriptions complémentaires qui auront le même caractère impératif que celles de ce règlement.
- L'interprétation du règlement et du seul ressort de l'organisateur.
- L'organisation, décline toute responsabilité en cas de catastrophe naturelle, manifestations, troubles de l'ordre publique... entravant la bonne marche de la manifestation.
- **Tous les points qui ne sont pas abordés sont laissés libres à l'organisateur.**

VÉRIFICATION TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

- Tout équipage participant au rallye doit se présenter aux vérifications administratives et techniques au départ, conformément au présent règlement et aux dispositions du code de la route.
- Les vérifications effectuées avant le départ seront d'ordre général :
Contrôle technique à jour, assurance à jour, carte grise et permis de conduire, modèle du véhicule identique à l'inscription et conformité des éléments de sécurité essentiels.
- Présence obligatoire d'un gilet jaune de sécurité et un triangle de signalisation dans

le coffre.

- S'il s'avère au moment des vérifications techniques de départ, qu'un véhicule ne correspond pas, dans sa configuration de présentation au dossier d'inscription, ce véhicule pourra être exclu de participation, sans qu'il n'y ait lieu à réclamation ou dédommagement.

- Le départ sera refusé à tout véhicule non conforme.

L'organisateur fournira à chaque équipage une plaque du rallye, qui devra être apposées visiblement pendant toute la durée du voyage.

La plaque ne devra en aucun cas recouvrir, même partiellement, les plaques d'immatriculation de la voiture.

CIRCULATION

Les participants devront posséder un permis de conduire valable aux termes de la loi, ainsi qu'une assurance et un contrôle technique à jour pour le véhicule inscrit.

Durant la manifestation, les participants (conducteur et accompagnateur à bord du véhicule engagé) devront strictement respecter les législations en vigueur, les dispositions du code de la route ainsi que les ordres et observations des représentants de police, gendarmerie, douanes et des organisateurs.

Les participants, s'engagent en outre à :

- Respecter l'itinéraire conseillé, qui est remis à titre indicatif.

- Respecter les horaires de départ et d'arrivée recommandés,

- Se présenter au briefing.

- Ne pas prendre à bord de leur véhicule un passager qui n'est pas mentionné sur le bulletin d'engagement, hormis un autre participant, un membre de -- l'organisation ou bien un journaliste ou une équipe de télévision.

- Informer l'organisateur ou la personne référente (dont le N° d'urgence figure sur le roadbook) de toute anomalie ou problème rencontré.

Par le fait d'apposer leurs signatures, les participants (conducteur et passager (s)), déclarent adhérer et se soumettre aux dispositions du présent règlement.

Le ou les conducteurs attestent sur l'honneur être en possession d'un permis de conduire valide à la date du départ et ne faire l'objet d'aucune mesure d'annulation et/ou de suspension administrative ou judiciaire, ni d'une quelconque mesure de rétention de leur permis de conduire.

Le ou les participants cèdent leurs droits à l'image pour une durée indéterminée, sur tout type de medias.

Signature (s) avec mention
«Lu et approuvé, sans réserves»

Fait à :

Le :
Conducteur : «Lu et approuvé, sans réserves»

Nom.....Signature.....

En partenariat avec :

LA RÉPUBLIQUE
DU CENTRE et

